

## POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE

Numéro du document	POL- 3000-01-V01	
Préparée ou révisée par	Élyse Rémy, conseillère stratégique, Direction principale des études professionnelles, techniques et affaires étudiantes	
Instance consultée	Comité de direction	
Recommandée par	S. O.	
Adoptée par	Liza Frulla, directrice générale Direction générale	
Entrée en vigueur	22 juin 2023	
Responsable de l'application	Direction principale des études	
Historique des mises à jour	<b>Numéro</b>	<b>Date de mise à jour</b>
	S. O.	S. O.

## TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉAMBULE .....	3
1.1.	Principes généraux .....	3
2.	OBJET .....	3
3.	CHAMP D'APPLICATION.....	4
4.	CADRE NORMATIF .....	4
5.	DÉFINITIONS .....	4
6.	RÔLES ET RESPONSABILITÉS .....	5
6.1.	La Direction générale .....	5
6.2.	Membres de la communauté .....	5
6.3.	Direction principale des études professionnelles, techniques et affaires étudiantes ..	6
6.4.	Direction des affaires étudiantes .....	6
6.5.	Membres du personnel enseignant .....	6
6.6.	Personnes représentant les associations étudiantes.....	7
6.7.	Population étudiante.....	7
7.	COMITÉ INSTITUTIONNEL.....	7
8.	CONTINUUM DE SERVICES .....	8
9.	MESURES DE SENSIBILISATION, DE PROMOTION ET DE PRÉVENTION.....	8
9.1.	Mesures de formation.....	8
10.	SERVICES ET INTERVENTION.....	8
10.1.	Appréciation des retombées .....	8
11.	RESPONSABLE DE L'APPLICATION .....	9
12.	DIFFUSION DE LA POLITIQUE.....	9
13.	ENTRÉE EN VIGUEUR .....	9
14.	MÉCANISME D'ÉVALUATION ET DE RÉVISION DE LA POLITIQUE .....	9

## 1. PRÉAMBULE

La présente politique vise à témoigner de la volonté de *l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec* (ITHQ) d'assurer un milieu de vie et d'étude sain, sécuritaire, bienveillant et propice à une santé mentale étudiante florissante. Elle reconnaît l'importance de la collaboration de l'ensemble de la communauté en ce qui a trait à la santé mentale étudiante. Cet objectif implique la participation et l'engagement de toutes les parties prenantes, par une responsabilisation à la fois personnelle et collective.

Elle est cohérente et complémentaire à plusieurs politiques, notamment la [Politique en matière de prévention et gestion des incivilités, de l'intimidation, des conflits et du harcèlement psychologique](#), la [Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel](#) ainsi que la Politique concernant la santé des personnes qui a été amendée afin notamment d'inclure la population étudiante qui est au cœur de la mission de l'ITHQ en précisant que la santé et sécurité, autant physique que psychologique des étudiants sont tout aussi importantes que celles des membres du personnel. Déjà en 2020, l'ITHQ s'engageait à mettre en place un milieu d'études et de travail sain, sécuritaire, inclusif et empreint de respect en veillant à assurer la protection de l'intégrité physique, psychologique de l'ensemble de sa communauté

### 1.1. Principes généraux

L'ITHQ reconnaît que la santé mentale est un élément essentiel à la persévérance et à la réussite éducative. Les étudiantes et les étudiants ont le droit d'évoluer dans un environnement d'enseignement leur permettant de cultiver une santé mentale positive. La présente politique affirme la volonté de l'ITHQ de contribuer à la création d'un milieu soutenant le bien-être et la santé mentale des membres étudiants, par l'entremise d'un cadre structurant.

L'ITHQ considère la santé mentale selon une approche écosystémique. De ce fait, l'ensemble de la communauté se partage la responsabilité de participer à la création et au maintien d'un milieu propice au bien-être et à la santé psychologique. À ce titre, la Direction générale, les membres du comité de gestion, les membres des autres catégories de personnel et les personnes représentant les associations étudiantes sont considérés comme des piliers en ce qui a trait aux activités et aux services de promotion et de prévention favorisant la santé mentale. Ils jouent aussi un rôle essentiel en ce qui concerne la mise en place ou le soutien de différentes pratiques organisationnelles reconnues pour avoir un impact positif sur le bien-être.

## 2. OBJET

La politique vise à faire état des grandes orientations favorisant le bien-être et propices à une santé mentale florissante dans l'établissement. Ainsi, afin de soutenir la santé mentale de la population étudiante, l'ITHQ entend :

- Offrir à la population étudiante un environnement qui soutient la persévérance et la réussite éducative par la mise en place de mesures qui favorisent le bien-être et la santé mentale, et ce, dans le respect de la diversité des besoins de cette population;
- Mettre en place des conditions favorables à la responsabilisation de toutes les parties prenantes de l'ITHQ au regard de la santé mentale;
- Participer à l'amélioration du bien-être et de la santé mentale de la population étudiante;
- Veiller à ce que son campus constitue un milieu favorisant l'épanouissement de toutes et tous.

### 3. CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'adresse à l'ensemble de la population étudiante – qu'elle soit inscrite à la formation régulière ou continue, aux ordres d'enseignement professionnel, collégial ou universitaire - et interpelle les membres du personnel à différents niveaux afin qu'ils soient partie prenante à un milieu d'études sain et propice à une santé mentale étudiante florissante.

### 4. CADRE NORMATIF

La présente politique s'inscrit dans le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 (PASME). Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a affirmé, dans ce plan d'action, sa volonté de soutenir le réseau dans la mise en œuvre de pratiques et de mesures favorisant le bien-être et le développement d'une santé mentale florissante chez les membres de la population étudiante. Ce plan d'action prévoit le soutien des établissements d'enseignement supérieur dans l'adoption de politiques institutionnelles en matière de santé mentale.

### 5. DÉFINITIONS

**Population étudiante** : Ensemble des personnes qui poursuivent, à temps plein ou à temps partiel, un parcours d'études au sein de l'ITHQ, tant à la formation professionnelle qu'à la formation technique et la formation universitaire.

**Membre du personnel** : Toute personne salariée qui travaille au sein de l'établissement.

**Membre de la communauté** : Toute personne travaillant ou étudiant à l'ITHQ, selon le cas.

**Population étudiante ayant des besoins particuliers** : Ensemble de personnes étudiantes recouvrant une population diverse, qui présente des besoins spécifiques et qui vit (de manière transitoire ou permanente) des problématiques variées, soit : des troubles neurodéveloppementaux; des troubles organiques; des troubles psychologiques; des difficultés socio-économiques ou culturelles et; le cas particulier des élèves à haut potentiel.

**Réussite éducative :** La réussite éducative à l'ITHQ, en tant que maison d'enseignement spécialisé du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, vise à cultiver le savoir-être, le leadership et le goût de l'innovation, ainsi que de développer des compétences sociales et professionnelles auprès de sa population étudiante afin de former une relève qualifiée, prête à devenir l'avant-garde d'une industrie en effervescence.

**Santé mentale :** État de bien-être permettant à chacune et à chacun de reconnaître ses propres capacités, de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, d'accomplir un travail productif et fructueux et de contribuer à la vie de sa communauté<sup>1</sup>.

**Santé mentale positive :** « La santé mentale positive s'attarde aux aspects mentaux positifs de l'être humain et à son potentiel de croissance, comme ses forces et capacités, le bonheur, des qualités telles que la responsabilité, le courage, la créativité et la persévérance, ainsi que les ressources matérielles et sociales qui les favorisent ou les soutiennent. Une personne ayant un niveau élevé de santé mentale positive est dite avoir une santé mentale florissante, et celle en ayant un niveau faible est dite avoir une santé mentale languissante<sup>2</sup>. »

## 6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La santé mentale étant influencée par une multitude de facteurs, toutes les parties prenantes de l'ITHQ s'engagent collectivement à contribuer à la mise en place d'un environnement soutenant une santé mentale étudiante florissante. Voici leurs rôles et leurs responsabilités :

### 6.1. La Direction générale

- Approuver la présente politique, les programmes et plans d'action et s'assurer de leur mise en œuvre;
- Communiquer ses attentes aux gestionnaires pour assurer un milieu de vie et d'étude sain, sécuritaire, bienveillant et propice à une santé mentale florissante;
- Promouvoir la politique auprès des membres de la communauté.

### 6.2. Membres de la communauté

- Prendre connaissance de la présente politique ainsi que des rôles et des responsabilités qui s'y rattachent;
- Participer à la création et au maintien d'une culture de respect et de bienveillance favorable à la santé mentale positive, à l'équité, à la diversité et à l'inclusion;

---

1 Organisation mondiale de la Santé, Santé mentale: renforcer notre action, [En ligne], 2018. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/mental-health-strengthening-our-response> (Consulté le 2 mai 2022).

2 Institut de la statistique du Québec, Le concept de santé mentale positive, un aperçu, [En ligne], 2020. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/concept-de-sante-mentale-positive-apercu> (Consulté le 2 mai 2022).

- Collaborer à la mise en place de conditions propices à l'épanouissement de toutes et tous et au développement d'une santé mentale florissante.

### **6.3. Directions principales des études**

- S'assurer de la mise en œuvre de la présente politique;
- Veiller à l'application et au respect de cette politique;
- Allouer les ressources humaines, financières et matérielles requises pour la mise en place du plan d'action;
- Suivre les formations proposées portant sur la santé mentale;
- Favoriser les mesures d'accommodement, lorsqu'elles sont requises, dans le but de soutenir le bien-être de l'étudiante ou de l'étudiant présentant des besoins particuliers;
- Assurer un cheminement ou un accompagnement permettant de conjuguer ces différentes sphères de vie;
- Encourager les relations interdirections.

### **6.4. Direction des affaires étudiantes**

- Promouvoir cette politique et s'assurer de la rendre accessible à l'ensemble de la population étudiante, notamment en la publiant sur le site Web de l'ITHQ;
- Contribuer à la création et au maintien d'un climat scolaire positif (inclusif, sécuritaire, bienveillant);
- Proposer des formations portant sur la santé mentale;
- Faire en sorte que les services de soutien, d'accompagnement, de sensibilisation, de promotion et de prévention en santé mentale soient mis en place et que l'information portant sur ces services soit accessible;
- Guider au besoin la population étudiante vers les ressources en santé mentale disponibles;
- Soutenir les initiatives promouvant l'engagement et la participation sociale des étudiantes et étudiants dans leur établissement ou dans la communauté environnante;
- Veiller à ce que les besoins des populations ayant des besoins particuliers soient pris en compte;
- Encourager les collaborations interréseaux;
- Suivre les formations proposées portant sur la santé mentale;
- Créer un climat d'entraide et de non-jugement, à la fois pour les étudiantes et étudiants et pour les autres membres du personnel;
- Mettre en place des lieux physiques accueillants, sains, sécuritaires, bienveillants et inclusifs, en collaboration avec les autres services.

### **6.5. Membres du personnel enseignant**

- Orienter au besoin les étudiantes et étudiants vers les ressources appropriées;

- Ne pas se substituer à d'autres spécialistes (intervenantes ou intervenants, ressources professionnelles) lorsqu'une personne aux études confie des difficultés et des préoccupations nécessitant un accompagnement.
- Favoriser l'utilisation de pratiques pédagogiques inclusives et reconnues pour être favorables à une santé mentale positive. À cet égard, suivre des formations portant sur la pédagogie inclusive.

#### **6.6. Personnes représentant les associations étudiantes**

- Diffuser de l'information sur les ressources en santé mentale disponibles à l'intérieur et à l'extérieur de l'ITHQ et guider la population étudiante vers elles;
- Faire connaître les activités de sensibilisation, de promotion et de prévention en santé mentale;
- Promouvoir un climat scolaire positif, notamment dans les associations (climat inclusif, sécuritaire et bienveillant, marqué par l'ouverture et le respect, et où toute forme de violence et d'intimidation est proscrite).

#### **6.7. Population étudiante**

- S'informer, solliciter des services au besoin et, le cas échéant, communiquer aux ressources professionnelles les informations pertinentes afin de recevoir le soutien nécessaire. Bien que les étudiantes et étudiants soient libres de divulguer ou non des renseignements personnels, la mention de la présence d'un diagnostic, de suivis ou d'autres services permet à ces ressources de mieux analyser les besoins et d'y offrir la réponse la plus appropriée;
- Lorsque souhaité, remettre tout document pertinent aux personnes concernées et signer la demande de consentement visant l'échange d'informations entre les différentes parties intéressées.

### **7. COMITÉ INSTITUTIONNEL**

L'ITHQ s'engage à mettre en place un Comité institutionnel permanent sur la santé mentale étudiante. Le Comité institutionnel permanent sur la santé mentale étudiante réunit un ou des membres du comité de direction ou du comité de gestion, du corps professoral, des ressources professionnelles, techniques et de soutien de l'ITHQ et de la population étudiante. La composition du Comité institutionnel permanent sur la santé mentale étudiante et la durée des mandats de ses membres sont précisées par le Comité institutionnel en santé mentale étudiante.

Il a pour mandat :

- De prévoir des actions pour favoriser la santé mentale étudiante, incluant la promotion d'une santé mentale positive, et de contribuer à leur mise en œuvre;
- D'émettre des recommandations à la direction générale en vue d'améliorer le soutien offert à la population étudiante;

- De proposer des activités de promotion, de prévention, de sensibilisation et de formation en santé mentale;
- De faire le bilan annuel des actions effectuées par le Comité;
- D'évaluer la mise en œuvre de la présente politique.

## **8. CONTINUUM DE SERVICES**

L'ITHQ se réfère au [Cadre de référence sur la santé mentale étudiante](#), disponible sur [Québec.ca](#), pour la mise en œuvre d'un continuum de services.

## **9. MESURES DE SENSIBILISATION, DE PROMOTION ET DE PRÉVENTION**

La Direction des affaires étudiantes met en place des actions structurantes en matière de sensibilisation, de promotion et de prévention en santé mentale, dans le respect des besoins de la population étudiante. Ces actions peuvent porter sur la santé mentale, les saines habitudes de vie ou tout autre thème pertinent relié aux différents déterminants de la santé mentale.

Ces actions structurantes sont précisées dans son Plan d'action en santé mentale étudiante.

### **9.1. Mesures de formation**

Des formations sur la santé mentale sont offertes aux gestionnaires, aux enseignantes et enseignants, aux membres du personnel salarié et à la population étudiante. Elles portent notamment sur la santé mentale positive, l'inclusion et la santé mentale des populations étudiantes ayant des besoins particuliers, les saines habitudes de vie, les troubles mentaux et les premiers soins psychologiques. Le calendrier des formations est diffusé auprès de la communauté de l'ITHQ (courriels, portail, etc.).

## **10. SERVICES ET INTERVENTION**

La Direction des affaires étudiantes met en place un système de réception et de traitement des demandes et s'assure que ce système est connu par l'ensemble de la communauté de l'établissement. Par ailleurs, afin d'offrir aux personnes un accompagnement adapté, il met en œuvre un service permettant d'évaluer leurs besoins ou d'en faire l'appréciation, et de les orienter vers des ressources appropriées.

### **10.1. Appréciation des retombées**

Le Comité institutionnel permanent sur la santé mentale étudiante, en collaboration avec la Direction des affaires étudiantes, apprécie les retombées sur la santé mentale de la population étudiante générées par l'ensemble des politiques institutionnelles, des programmes, des pratiques et des règlements internes qu'il a mis en place.

À titre d'exemple, il considérera les éléments suivants en fonction de leur mise en place ou non, de leur degré d'implantation et de leurs effets sur la population étudiante :



- La participation des étudiantes et étudiants aux décisions qui les concernent;
- L'inclusion de la population étudiante dans les activités de l'ITHQ de manière à refléter la composition et la diversité de cette population;
- La proportion de la population étudiante qui répond aux différents sondages sur la santé mentale et le bien-être;
- L'évaluation de différents facteurs psychosociaux;
- La prise en considération des documents (rapports, études, etc.) fournis par les associations et les fédérations étudiantes et d'autres études qui concernent la santé mentale en enseignement supérieur;
- Le respect des principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans les politiques et les programmes de l'établissement;
- La collaboration entre les différentes ressources professionnelles et la complémentarité des services de l'établissement;
- La collaboration avec des partenaires externes (réseau de la santé et des services sociaux, organismes communautaires).

Les données recueillies permettent de faire le bilan de la mise en œuvre de la politique, d'analyser les obstacles rencontrés et d'apporter les modifications nécessaires. Les résultats obtenus sont transmis à l'ensemble des membres de la communauté.

## **11. RESPONSABLE DE L'APPLICATION**

La Direction principale des études professionnelles, techniques et affaires étudiantes est responsable de l'application et du respect des dispositions de la politique.

## **12. DIFFUSION DE LA POLITIQUE**

L'ITHQ s'assure de diffuser la politique et de la rendre accessible à l'ensemble de la communauté de l'établissement.

## **13. ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente politique sur la santé mentale entre en vigueur dès son adoption par la Direction générale.

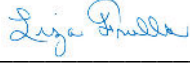
## **14. MÉCANISME D'ÉVALUATION ET DE RÉVISION DE LA POLITIQUE**

Si nécessaire, la présente politique passera par un processus d'évaluation, notamment grâce aux données recueillies lors de l'appréciation de ses retombées ainsi que sur avis du comité institutionnel permanent sur la santé mentale étudiante. Le comité institutionnel permanent sur la santé mentale étudiante sera chargé de sa révision tous les cinq ans.

## 15. MISE À JOUR

La présente directive devra être mise à jour d'ici le 22 juin 2028. Signée

à Montréal, le 22 juin 2023 :



---

Liza Frulla

Directrice générale